



# L'INFORMATEUR

Volume 21

Numéro 09

Septembre 2014

## MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

### MAIRE

Émilien Beaulieu

### CONSEILLÈRE & CONSEILLERS

Yvan Côté  
Louis Boulianne  
Anne Pelletier  
Alain Thériault  
Samuel Moreau  
Patrick Michaud

### BUREAU MUNICIPAL

35-A, rue Principale  
Packington QC G0L 1Z0

☎ : 418 853-2269

☎ : 418 853-6427

@ : [info@packington.org](mailto:info@packington.org)

<http://www.packington.org>

Denis Moreau, directeur général/sec. trés.  
Jacinthe Madore, secrétaire administrative

COMMISSION DES LOISIRS  
DE PACKINGTON INC.

☎ : 418 853-5290

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

☎ : 418 853-5290

CACI

☎ : 418 853-2269

CANTINE DE LA PLAGE

☎ : 418 853-5680

GARAGE MUNICIPAL

☎ : 418 853-6309

INCENDIE & URGENCE

☎ : 9-1-1

O. M. H.

☎ : 418 853-2269

SURÉTÉ DU QUÉBEC ☎ : 418 899-6757

## HORAIRE RÉGULIER DU BUREAU MUNICIPAL

L'horaire régulier débute le 8 septembre :

**Du lundi au vendredi :**

**De 8 h 30 à 12 h 00**

**De 13 h 00 à 16 h 30**

## MISE EN GARDE

Le Conseil municipal de la paroisse de Packington a décrété les travaux pour la confection des abrasifs pour la prochaine saison 2014-2015. Le Conseil retient les services d'Excavation Gilles Patoine pour le matériel ainsi que les équipements.t

Le Conseil municipal applique la subvention de 20,000 \$ à la réalisation de travaux de drainage et remplacement de ponceau sur la route Hélène.

Le Conseil autorise la réalisation des travaux de débroussaillage pour élargir le chemin d'accès aux terrains de villégiature du Lac Dos-de-Cheval.

Le Conseil autorise la réalisation des travaux pour une virée des véhicules de la municipalité durant l'hiver sur la propriété de Ferme Patoine & frères inc. Dans le secteur du chemin du Lac-à-la-Puce.

Le Conseil a pris connaissance du rapport des dépenses pour la réalisation des travaux d'amélioration au camping municipal. Des dépenses totalisant 35,601.35 \$ ont été réalisées, dont un montant de 11,000\$ a été subventionné par le Pacte rural.

Emilien Beaulieu, maire

## Horaire des séances publiques ordinaire du conseil municipal 2014

**06 octobre 2014 03 novembre 2014  
01 décembre 2014**

# ÉVÉNEMENTS À VENIR

**28 septembre** Brunch de la Fabrique Saint-Benoît  
MEGA VENTE À .10  
Messe Country  
Début de catéchèse

**11 octobre** Collecte des encombrants – Automne

\*\*\*\*\*

Des visites guidées pour voir les articles religieux peuvent avoir encore lieu, au coût de \$5 par personne. Communiquez avec Mme Marie-France Dubé au 418-853-2863.

\*\*\*\*\*

## URGENT BESOIN DE BOIS CE CHAUFFAGE

Les membres de la Fabrique de St-Benoît Abbé sont présentement à la recherche de vos dons de bois de chauffage. Peu importe la quantité qui soit disponible, nous sommes preneurs. Il ne vous est pas possible de nous le livrer, nous trouverons quelqu'un pour aller le chercher. Pour ceux qui voudront venir le livrer, vous devez d'abord nous contacter au numéro 418-853-3325 afin que nous puissions vous guider pour le déchargement.

**Merci de nous Aider**

**Les membres de la Fabrique St-Benoît Abbé**

\*\*\*\*\*

## ACTIVITÉ FAMILLE

Le **5 octobre** prochain, immédiatement après la messe, se tiendra une corvée de bois de chauffage. Nous avons de besoin vos bras pour corder le bois dans les abris.

Un dîner hot dog sera servi gratuitement à tous ceux qui se joindront à nous pour cette activité.

**MERCI** de venir nous **Aider**

**Les membres de la Fabrique St-Benoît Abbé**

\*\*\*\*\*



## GAGNANTS CONCOURS LOCAL MAISON FLEURIES

Voici les noms des participants au concours "Maisons fleuries".

Mme **Diane Pelletier, Maryse Morneau et Beatrice Dumont** se méritent chacun un certificat cadeau de 50.00 \$ au Serre La Savane  
Merci beaucoup à tout(es) les participants et à l'année prochaine

## Tournoi des pompiers de l'A.P.E.Q.

L'A.P.E.Q a remis un certificat à notre nouveau pompier Jérémie Cloutier et des attestations de reconnaissance ont été remises à Steve Chouinard et Yvan Coté (absent sur la photo) pour leurs 15 ans de service et à Éric Roy et Jonathan Gagnon pour leurs 10 ans de service

Le conseil municipal et la population tiennent à vous féliciter et remercier pour votre dévouement.

Merci!



\*\*\*\*\*

## OFFRE D'EMPLOI



35-A, rue Principale  
Packington (Québec) G0L 1Z0

**La Municipalité de Packington est à la recherche d'une personne qui cumulerait les postes de secrétaire administrative et technicien en loisir, poste à temps plein**

### Description des fonctions

Sous l'autorité du directeur général, la ressource sera affectée en moyenne 20 heures par semaine au secrétariat-comptabilité au bureau municipal et 15 heures dans l'organisation d'activités sportives et récréatives et soutien aux organismes du milieu.

### Exemple non limitatif de tâches à effectuer

- Répondre au téléphone, accueille les visiteurs;
- Rédiger la correspondance de routine et traitement de texte, procès-verbaux, rapports, etc.;
- Tenir à jour le classement des dossiers;
- Assister le directeur général dans certaines tâches comptables : dont entre autres le paiement des fournisseurs, l'entrée de facture, la facturation et la perception des comptes;
- Exécuter diverses tâches de bureau : photocopies, appel de services, etc.
- Planifie, coordonne et supervise toutes les activités du complexe et des terrains sportifs;
- Travaille avec les organismes, les partenaires et autres intervenants du milieu en rapport avec l'activité physique;
- Être à l'écoute des besoins de la population pour développer et organiser des activités qui répondent aux besoins de la clientèle.
- Planifier les horaires de glace, organiser des équipes de fers, pétanque, volleyball, softball, soccer.
- Aider les organismes de loisirs dans leur travail.
- Coordonner les communications (site internet, journal, médias sociaux etc.)

### **Qualifications requises**

- Détenir une DEC en technique d'intervention en loisir ou équivalent
- Détenir une DEP en secrétariat et comptabilité serait un atout
- Posséder une expérience pertinente d'au moins un (1) an relié au domaine du loisir
- Une expérience dans le domaine municipal serait un atout
- Maîtriser les logiciels suivants : Word, Excel, Publisher et Internet

### **Conditions de travail**

- Selon l'expérience et la capacité de réaliser le travail demandé, la semaine de travail est de 35 heures par semaine.

Nous communiquerons seulement avec les personnes qui seront retenues pour une entrevue.

Les personnes intéressées à postuler devront faire parvenir leur candidature, accompagnée de leur curriculum vitae, au plus tard le 26 septembre 2014 à 11 h à l'attention de monsieur Denis Moreau, directeur général à l'adresse suivante :

Municipalité de Packington  
 35-A, rue Principale  
 Packington (Québec) G0L 1Z0  
 Téléphone : 418 853-2269 Télécopieur : 418 853-6427  
 Courriel : [info@packington.org](mailto:info@packington.org)

# *VIEUX PNEUS*

Vous devez d'aller porter vos vieux pneus à l'Écocentres du site d'enfouissement de Dégelis. Merci de votre **compréhension**

## *CHRONIQUE LITTÉRAIRE*

**Par Lorraine Morin**

### ***BURQA DE CHAIR : Nelly Arcand***

***Préface de Nancy Huston***

#### ***Roman***

Premier livre 2001 et en l'espace de 8 ans elle nous donnera : **Putain** (2001), **Folle** (2004) & **Ciel Ouvert** (2007). Elle décédera le 24 septembre 2009. Huit ans seulement pour entrer avec fracas dans la littérature Québécoise. Très intéressant.

### ***RED RABBIT : Tom Clancy***

#### ***Tome 1-2***

Un grand roman d'espionnage..

### ***LA REVANCHE D'UN SOLITAIRE: Ben Mezrich***

La véritable histoire de **FACEBOOK**

Le récit fascinant d'un simple gars devenu milliardaire..

### ***MASSAGES POUR BÉBÉS : Dr. Alan Heath, Nicki Bainbridge***

Cet ouvrage présente aussi les effets thérapeutiques des massages qui peuvent soulager la douleur et l'inconfort liés aux coliques.

## **JOE LAFLAMME : Suzanne F. Charron**

Personnage haut en couleur, show man qui aimait impressionner. L'homme aux loups savait communiquer avec les animaux. Plusieurs photographies.

### **BONNE LECTURE**

\*\*\*\*\*

## **Colloque sur le harcèlement moral au travail**

Bienvenue au colloque sur le harcèlement moral au travail qui se tiendra à l'Hôtel Universel le 23 octobre à partir de 8h30. L'événement débute à Saint-Jean-Port-Joli le 22 octobre.

Les conférenciers invités :

Andrée-Ann Deschênes, professeure à l'université du Québec à Rimouski **Bien-être et productivité**

Carmen Bouffard, agente en relations humaines **Stratégies de destruction au sein des équipes**

**Pierre Caux**, avocat en droit du travail **Harcèlement et accidents du travail**

**Angelo Soares**, professeur et chercheur à l'université du Québec à Montréal avec la conférence de fermeture : **Harcèlement, santé et prévention**

Les conférenciers du 22 octobre à Saint-Jean-Port-Joli :

Daniel Babin (**Le harcèlement, pas juste du stress!**)

Angelo Soares (**Harcèlement et travail (in)humain : dimensions organisationnelles**)

Éric Couillard (**Parcours d'une plainte pour harcèlement psychologique à la Commission des normes du travail**)

Marius Ménard (**Le syndicat et la gestion du harcèlement psychologique**).

**Pour information et inscriptions :** ATA au 1-855-598-9844 [www.aideauxtravailleurs.com](http://www.aideauxtravailleurs.com)

.....

### **PROVERBE**

**Pour réussir, vous devez savoir ce que vous faites, aimer ce que vous faites et croire en ce que vous faites**



## **CORPS DE CADETS 1027 PAUL-TRIQUET DE TÉMISCOUATA**

14, Rue Vieux Chemin

C.P. 5076

Témiscouata-sur-le-Lac (Québec) G0L 1E0

(418) 854-0817

Si tu aimes le plein air, la survie en forêt, les activités sportives, le tir de précision et plus encore... Si tu aimes les activités en groupe et que tu as entre 12 et 18 ans, viens en découvrir davantage les vendredis à partir de 18 h 45 au Corps de Cadets 1027 Paul-Triquet de Témiscouata, au Pavillon municipal de Cabano, 14, rue Vieux Chemin. À noter qu'il n'y a aucun frais d'inscription. Pour information : 418-854-0817 (vendredi soir) ou Capitaine Bouchard 418-899-6648.

Amenez vos ami(e)



**MRC de  
Témiscouata**

### **INFORMATION IMPORTANTE**

#### **TAXE SUR LE TRANSPORT DU SABLE, DU GRAVIER ET DE LA PIERRE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, tous les exploitants de carrière ou de sablière doivent payer une taxe sur le transport des matières assujetties selon le projet de loi 82, adopté en juin 2008. Cette loi provinciale (*Loi sur les compétences municipales*) rend obligatoire la perception des droits auprès des exploitants de carrière et de sablière par les MRC ou par les municipalités. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, la taxe est fixée à 0.54\$/tonne métrique.

La MRC de Témiscouata, de par son règlement 01-14, assure la perception de la taxe aux exploitants pour les 19 municipalités de son territoire.

Ainsi, toute personne physique ou morale est tenue de payer la taxe à l'exploitant, et ce, quel que soit l'endroit où les matières sont livrées.\*1. De plus, toutes personnes physiques ou morales transportant des matières assujetties pour ses fins personnelles doivent aussi payer la taxe, et ce, directement à la MRC.

Notez que cette taxe a été mise en place pour contribuer aux frais engendrés pour l'entretien et à la réfection de certaines voies publiques municipales causés par le transport par camion.

Pour toutes questions ou pour consulter le règlement 01-14, nous vous invitons à visiter le site Internet de la MRC au <http://www.mrctemiscouata.qc.ca/carrieres-sablieres> ou à communiquer avec Michelle Caron au 418-899-6725 poste 107, [mcaron@mrctemis.ca](mailto:mcaron@mrctemis.ca).

Notez que la tourne (terre noire et terre jaune), le bois et le métal provenant de la démolition de structures ne sont pas des matières assujetties.

\*1 à l'exception de certains cas très spécifiques. (Voir le règlement 01-14)



**INFORMATION IMPORTANTE**

**PROPRIÉTAIRES D'UN FONDS DE TERRE SUR LEQUEL EST SITUÉE  
UNE CARRIÈRE OU UNE SABLÈRE**

Depuis l'adoption du règlement 01-14 de la MRC de Témiscouata, tous les propriétaires d'un fonds de terre sur lequel est situé une carrière ou une sablière sont tenus de déposer annuellement à la MRC une *Déclaration du propriétaire*. Le 2 juin dernier, la MRC a procédé à l'envoi d'une lettre aux propriétaires concernés. Si vous êtes un propriétaire concerné et que vous n'avez pas reçu cette lettre, ou pour toutes questions concernant le règlement 01-14, veuillez communiquer avec Michelle Caron au 418-899-6725 poste 107, [mcaron@mrctemis.ca](mailto:mcaron@mrctemis.ca) pour vous assurez de vous conformer à la nouvelle réglementation. Vous pouvez consulter le règlement sur le site Internet de la MRC au <http://www.mrctemiscouata.qc.ca/carrieres-sablieres>.

\*\*\*\*\*

**Le recyclage**

Voici un petit rappel de ce qui est accepté dans votre bac à recyclage :

Papier et carton : journaux, circulaires, catalogues, revues, magazines, feuilles de papier



(même avec agrafes), enveloppes, boîtes en tout genre, cartons de lait et jus, carton d'œufs, sacs de papier.

Exclus : papier et carton sale ou taché, papier peint, papier d'emballage, papier autocollant, couches, enveloppes matelassées

Plastique (rigide) : bouteilles, contenants alimentaires, couvercles, pots, contenants de produits d'hygiène personnelle, bouteilles et contenants de produits ménagers, emballages transparents pour petits appareils électroniques ou pour outils.

Exclus : plastique souple, sacs de plastique, plastique biodégradable et polystyrène (styromousse, ustensiles et vaisselle de plastique, petits contenants de yogourt individuel)

Verre : bouteilles et pots divers

Exclus : porcelaine, pyrex, verre à boire (vaisselle), vitre et miroir

Métal : boîtes de conserves, couvercles, bouchons, canettes, assiettes d'aluminium

Exclus : papier d'aluminium, contenants aérosols (écocentre)

Questions fréquemment posées :

1. Où vont les matériaux, une fois ramassés par le camion de collecte? Les matériaux recyclables mis dans le bac sont apportés dans un centre de tri où des professionnels se chargent de séparer manuellement les différents types de matériaux et d'enlever les éventuelles erreurs de tri des citoyens. Les matériaux sont alors classés par catégories et envoyés à d'autres usines pour être transformés.
2. Doit-on enlever les couvercles et bouchons avant de mettre les contenants dans le bac? Oui, car ils peuvent devenir des projectiles dangereux lorsque ces contenants sont compressés dans le camion ou au centre de tri.
3. Doit-on rincer les contenants souillés? Oui, mais le rinçage doit simplement permettre d'éviter les odeurs et la contamination pour vous et pour ceux qui trieront ces matériaux à l'usine. Inutile de gaspiller de l'eau pour tout rincer. Truc : utilisez l'eau restant dans votre évier après avoir lavé votre vaisselle.

Pour plus détails sur les consignes de collecte, consultez le [www.ridt.ca](http://www.ridt.ca)

Notez que le bac à recyclage à couvercle bleu est exclusivement réservé aux matières recyclables. Si le bac est modifié (couvercle peint en noir ou autre) ou est utilisé pour mettre des déchets, la RIDT et la compagnie de collecte se réservent le droit de ne pas vider le bac.

**Dates de la collecte des encombrants : les samedi 4, 11 et 18 octobre. Référez-vous à votre aide-mémoire de collecte pour connaître la date exacte de votre secteur.**

Krystel Rousseau

Responsable des communications et de la sensibilisation en environnement

BISTRO ST-BENOÎT

## Andoïse de septembre

### ENTRÉES

Potage de maïs au safran

Feuilletés de canard confit aux prunes

Salade bettes et aneth

Frites maison et mayo épicée

### PLATS PRINCIPAUX

Pizza St-Benoît au bœuf haché

Rouleaux de lasagne aux trois fromages

Burger de saumon

Salade de quinoa, edamame et canneberges